



## DE L'ÉTHIQUE DU CADRE DE VIE, Pour exercer dignement une profession du cadre de vie

Robert-Max Antoni

*La revue de l'AMOPA a demandé à Robert-Max Antoni, Président-fondateur du Séminaire Robert Auzelle, auteur de l'ouvrage pédagogique « De l'Éthique du cadre de vie », réalisé avec Aude Vaspert, Architecte DPLG, de faire le point sur cette notion et ses enjeux.*

Auparavant en 2002 dans un article sur l'éthique du cadre de vie dans la revue de « PCM Le pont », Robert-Max Antoni faisait état de scandales révélés par la presse. De citer, l'emploi de matériaux dangereux pour la santé, la réalisation de bâtiments dans les zones à risques, des aménagements peu soucieux du paysage et portant atteinte à l'environnement, et des dispositions de sécurité insuffisantes sur la route et les lieux de travail... Il s'interrogeait alors sur les responsabilités des professionnels du cadre de vie (architecte, ingénieur, géomètre, paysagiste, urbaniste,...) qui interviennent dans de multiples métiers pour programmer, concevoir et réaliser des constructions et des espaces publics. Un constat en ressortait. Leurs interventions, lorsqu'elles s'effectuent dans le respect des lois et règlements ne garantissent pas pour autant un résultat global satisfaisant pour la personne humaine unie à son environnement.

Il préconisait une valorisation de l'autorité morale des professionnels du cadre de vie pour faire mieux valoir leurs responsabilités dans le domaine.

### Qu'en est-il en 2015 ?

Le premier chapitre « De l'éthique du cadre de vie 2015 » présente cette notion. Il est rappelé qu'elle a fait l'objet, d'une étude et de débats à l'occasion de rencontres avec des représentants de douze organisations professionnelles du secteur privé et des experts du domaine, hauts fonctionnaires de l'État, membres du Conseil général des Ponts et Chaussées, devenu aujourd'hui, le Conseil général de l'Environnement et du Développement Durable. Un rapport a été établi en 2001 sous le timbre de cette autorité technique et morale.

L'éthique du cadre de vie, notion émergente, y est ainsi définie : « **Ensemble des**

**valeurs qui au-delà du simple respect des lois, sont partagées par les professionnels soucieux d'évaluer les conséquences de leurs actes et de respecter la personne humaine dans son environnement** ». Les valeurs découlent d'une part des connaissances et des savoir-faire et d'autre part de la conscience commune à ceux qui sont préoccupés par la notion de « Bien commun », notion ancienne, qui se comprend aujourd'hui dans le domaine du cadre de vie par le respect de la personne humaine dans son environnement. **Le cadre de vie, est une appellation associant étroitement les constructions à l'espace public accessible à tous.** Cette définition, d'inspiration aristotélicienne, s'appuie sur le désir de bien faire par le meilleur moyen.

Elle se fonde sur l'éthique de conviction ou(et) l'éthique de responsabilité, telles que les présente Max Weber dans le « *Le Savant et le Politique* ». Elle fait siens, les principes de la « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », notamment son article 25 sur « le droit au logement », nous pourrions ajouter aujourd'hui « le droit à un cadre de vie décent ». Elle s'illustre enfin, par l'expérience (expériences renouvelées) concernant des situations où la liberté de choix du professionnel est assumée en conscience et partagée collégialement.

Dans ce chapitre sont analysés les obstacles idéologiques et les difficultés structurelles pour mettre en œuvre une sensibilisation à l'éthique du cadre de vie dans les établissements d'enseignement supérieur préparant aux métiers du cadre de vie. La pratique d'un « métier » semble devoir exclure de l'enseignement la préparation à l'exercice d'une « profession » indépendante. Celle-ci, plus exigeante que le métier, impose une responsabilité sur le devenir des actes du professionnel soucieux de leur évaluation et du respect de la personne et de la nature. L'éthique du

cadre de vie ainsi évoquée devrait conduire à une déontologie interprofessionnelle, pour que les professions puissent constituer une autorité morale et technique face aux autres pouvoirs, politique et médiatique, et à la mondialisation.

Le deuxième chapitre, passe en revue divers cas concrets concernant les comportements éthiques ou non éthiques de professionnels, mais aussi d'élus et de personnes qui sont en cause. Comme l'a dit Saint-Exupéry « **Chacun est responsable, chacun est responsable de tous, tous sont responsables** » Dans cet ordre d'idées Robert Auzelle ajoute « Seul l'homme politique a plus de responsabilités que nous. Cela ne réduit en rien les nôtres ». René Cassin conforte ce point de vue, considérant ceux qui disposent de pouvoirs, plus responsables que d'autres, se doivent de les consacrer au service du Bien commun...

Parmi les cas étudiés, celui de l'amiante est le plus emblématique. Parmi les professionnels on distingue diverses attitudes :

- le déni : le matériau n'est pas dangereux puisqu'il n'est pas interdit, ou si on prend des précautions,
- l'exécutant : le maître d'ouvrage qui donne l'ordre d'utiliser le matériau est seul responsable,
- le héros : ne peut en l'état exécuter la commande et démissionne,
- le vigile : signale la dangerosité aux professionnels et élus tous responsables dans la chaîne des actes.

D'autres cas sont évoqués ; le bâtiment public prévu sur un site dangereux ou impropre à l'usage ; le lotissement réalisé dans le cadre d'une charte de qualité signée par les responsables élus, professionnels, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage et

services publics ; le projet d'implantation d'éoliennes sans concertation avec les habitants ; la réalisation de maisons individuelles au prix d'un loyer HLM sur 20 ans, dans un lotissement expérimental réussi, mais dont la méthode utilisée remet en cause un système de procédures et s'avère de ce fait impossible à reproduire ; l'aménagement de dispositions innovantes, pour rendre une route nationale plus sûre, adaptées à produire une conduite apaisée, préférée à un aménagement calqué à partir d'un guide technique.

Le troisième chapitre présente, en lien avec le précédent, des articles et des conférences où les cas concrets sont replacés dans un contexte élargi et adaptés aux divers auditoires, notamment :

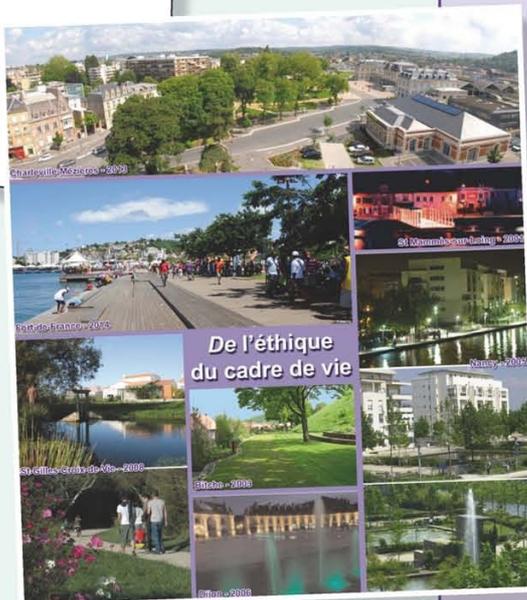
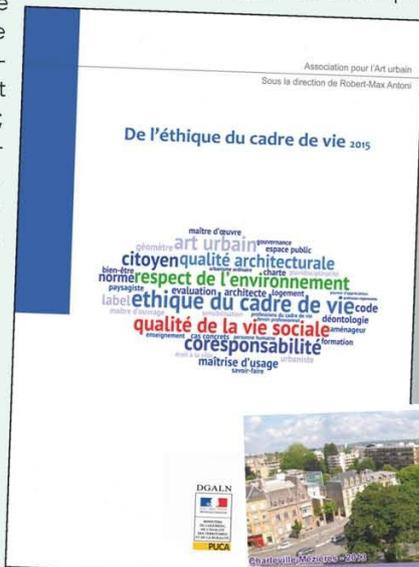
- En 2001 « Éthique du cadre de vie et Droits de l'Homme » à l'Université d'été de Tours
- En 2003 « L'Éthique du cadre de vie et la mondialisation » au Congrès international de l'ingénierie à Paris,
- En 2005 « L'éthique du cadre de vie et les jeunes professionnels » à l'UNESCO

- En 2008 « De l'éthique du cadre de vie à l'attitude arturbain » à l'Université de Nantes

En conclusion, considérant l'utilité de former les futurs professionnels à l'éthique du cadre de vie, le Séminaire Robert Auzelle invite les directeurs et les enseignants des établissements préparant aux métiers du cadre de vie d'inscrire, dans le programme du cycle de Master, un module de sensibilisation. La pédagogie est fondée d'une part sur l'animation

de conférences-témoignages avec des représentants volontaires de diverses professions, et d'autre part, comme travaux pratiques, sur la participation des étudiants à rendre compte d'entretiens avec des professionnels lors de la restitution animée par l'enseignant référent.

Pour l'AMOPA, cet ouvrage devrait aussi intéresser les professeurs des écoles, qui trouveront des sujets de réflexion sur l'architecture, l'écologie, l'urbanisme, le paysage, l'espace public, la concertation avec les habitants... ainsi qu'un public intéressé par les choses de la vie.



Le Séminaire Robert Auzelle fondé en 1984, association reconnue d'utilité publique en 2004, diffuse un enseignement par Internet sur [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) concernant l'art urbain et l'éthique du cadre de vie. Il organise des manifestations publiques avec des élus, des professionnels, et des universitaires. Il met à disposition de ses membres des dossiers pédagogiques. Il attribue des bourses aux jeunes professionnels titulaires d'une mention très bien au Projet de fin d'études de Master. Le Séminaire Robert Auzelle est hébergé à la Défense par son ministère de tutelle, le Ministère du Logement de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Les cotisations de ses membres, les dons et le bénévolat constituent ses moyens de fonctionnement.

Pour recevoir le dossier « De l'éthique du cadre de vie » : consulter [www.arturbain.fr](http://www.arturbain.fr) ou tél: 01 40 81 63 00 ou mail: [michele.colin@i-carre.net](mailto:michele.colin@i-carre.net)



## Soutenez le Séminaire Robert Auzelle !

Faire un don vous permet :

- de soutenir nos activités pédagogiques
- d'être invité aux 3 grandes manifestations annuelles
- recevoir gracieusement un ou plusieurs dossiers pédagogiques sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Nom, Prénom : .....

Société / Organisme : .....

Adresse : .....

Code postal, Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

**MONTANT DU DON :** .....

Les donateurs bénéficient « d'une réduction d'impôt égale à 60% » (art 238 du C.G.I.)

**Date :** ..... **Signature** .....

## Dossier(s) souhaité(s)

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

- L'art urbain pour la ville de demain (villes nouvelles d'Ile-de-France)
- L'art urbain
- Référentiel pour la qualité du cadre de vie
- Vocabulaire français de l'Art urbain
- De l'art urbain
- De l'éthique du cadre de vie
- La place publique, lieu de vie sociale
- Reconsidérer le lotissement, comme ensemble urbain à mesure humaine
- Valoriser les espaces vides oubliés
- Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain ?
- Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature
- Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités
- L'espace public au cœur du renouvellement urbain

Bulletin à retourner avec votre règlement par chèque (ordre : Séminaire Robert Auzelle)  
 SRA / place des Degrés Tour Pascal B - Paris-La Défense - 92 055 La Défense Cedex  
 Contact : Michèle COLIN [michele.colin@i-carre.net](mailto:michele.colin@i-carre.net) - 01 40 81 63 00